



UNE STRATÉGIE DE LUTTES D'ENSEMBLE

Notre 37° Congrès s'est massivement prononcé sur une stratégie de luttes d'ensemble pour créer le rapport de forces face à l'U.I.M.M. afin de conduire à la négociation de la Convention Collective Nationale.

Cette stratégie de luttes d'ensemble suppose un processus d'actions articulées à tous les niveaux : des luttes enracinées dans les entreprises, coordonnées dans les localités et régions, les groupes et les branches industrielles et convergeant au niveau national.

Il s'agit donc d'ancre l'action dans chaque entreprise, à partir des réalités vécues par les travailleurs en reliant sans cesse :

- les revendications déposées dans l'entreprise aux objectifs contenus dans la Convention Collective Nationale,
- les luttes engagées à la démarche fédérale visant à créer un rapport de forces national face à l'UIMM.

Soulignons d'autre part que nos objectifs d'action expriment des réponses immédiates aux revendications des travailleurs mais qu'ils sont porteurs - également des transformations à opérer pour

conduire au socialisme autogestionnaire.

Prise en charge de cette stratégie

Dans la résolution action adoptée à l'issue du Congrès, la FGM-CFDT formulait un certain nombre de propositions d'action.

Elles étaient de nature à impulser le processus d'action à la base et d'assurer un début de convergence nationale. Ces initiatives visaient également à expliquer notre démarche et nos objectifs d'action aux travailleurs, à les consulter sur des actions futures.

Dans un premier temps, la FTM-CGT a refusé nos propositions, tout particulièrement en ce qui concerne l'impulsion du débat dans les entreprises. Nous avons alors décidé d'engager seuls ce processus d'action, en demandant à toutes nos sections de réunir les conditions d'un arrêt de travail d'1 h en fin janvier-début février afin de débattre avec les travailleurs sur nos objectifs et initiatives d'action. A cet effet, les responsables d'Unions Métaux, de

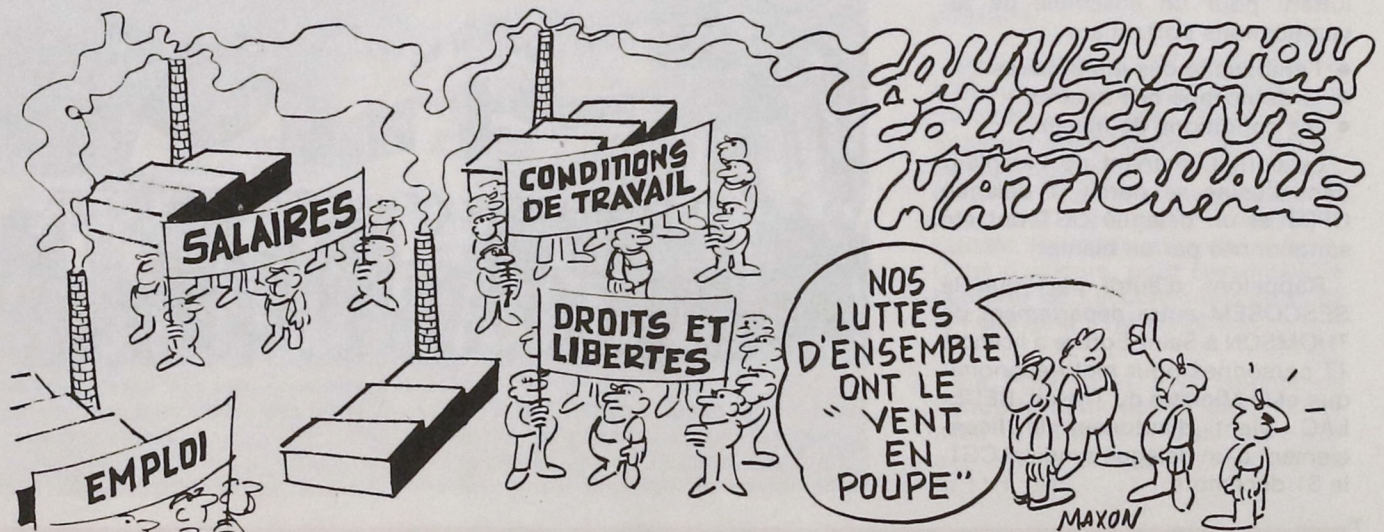
branches, des principales inters se sont réunis le 7 janvier pour faire le point et examiner de quelles façons nous pouvions dynamiser la prise en charge de notre projet de Convention Collective Nationale et de la démarche d'action qu'elle sous-entend.

Sans nier les difficultés rencontrées pour engager ce processus national d'action, les participants à cette journée ont exprimé leur accord sur la démarche proposée. Et cela pour la bonne raison qu'elle apparaît comme le seul moyen pour faire céder le patronat alors que les luttes isolées ne permettent plus de faire sauter les verrous, alors que la politique patronale est de plus en plus coordonnée au niveau national par l'UIMM.

Nouvelle rencontre avec la FTM-CGT

La FTM-CGT ayant fait connaître son intention d'appeler en commun à 1 h de grève, sans toutefois en préciser les modalités, une nouvelle rencontre a eu lieu le 11 janvier entre nos deux Fédérations.

Suite page 3





THOMSON-CSF (St Egrève Isère)

Contre l'utilisation abusive de l'intérim

Un conflit démarré dans l'entreprise fin novembre à l'atelier de mécanique s'est étendu maintenant à cinq secteurs de l'usine ; 80 % du personnel se trouve en grève dans ces cinq secteurs, l'atelier de mécanique en étant à sa 5^e semaine de grève (débrayages répétés).

L'originalité du conflit réside dans le fait que le détonateur a été le renvoi par la direction d'un intérimaire présent depuis plus de 18 mois dans l'entreprise sur le même poste de travail. Le tribunal de Grenoble n'ayant pas décidé de l'expulsion du travailleur intérimaire, celui-ci continue à être présent depuis 5 semaines à son poste de travail, soutenu par ses collègues, la CFDT et la CGT qui réclament son embauche.

Il s'agit bien là d'une utilisation abusive de l'Intérim par la Direction locale, qui n'a pas trompé le juge des référés ; la Direction utilise des intérimaires pour détourner les règles sur les conventions collectives d'embauche.

De plus les services en grève luttent pour un ensemble de revendications portant sur :

- l'embauche des intérimaires
- le déblocage des salaires
- les conditions de travail.

Le conflit, prenant de l'ampleur dans l'usine se durcit : 1 délégué CFDT et un délégué CGT ont été sanctionnés par un blâme.

Rappelons d'autre part que la SESCOSEM autre département de THOMSON à Saint-Egrève a licencié 17 personnes pour motif économique et le Ministre du Travail, BEUL-LAC, vient d'autoriser le licenciement d'un délégué syndical CGT, le 31 décembre.

DUBIGEON (Nantes)

Coup bas de la direction

Tout le monde se souvient du conflit DUBIGEON et des difficultés rencontrées dans l'action. La direction qui n'a pu briser les travailleurs, ni réussir ses provocations, qui peut encore moins, compte tenu de la force des organisations syndicales, mener une répression sur les militants et travailleurs, a décidé d'engager la répression au niveau le plus bas ; celui du tiroir-caisse.

En effet, les Unions Métaux CFDT et CGT de l'entreprise viennent d'être assignés par voie d'huissier pour réparation du préjudice occasionné par l'immobilisation de l'entreprise durant la grève !

Dans un document de 18 pages, qui constitue l'assignation, 13 sont consacrées à un véritable rapport de police, décrivant minutieusement les actes de militants ou de travailleurs durant toute la grève. L'huissier a bien fait son travail de basse-police à la solde de la direction, encore qu'un grand nombre d'inexactitudes figurent dans ce rapport.

Pour terminer ce document, la direction présente sa « note ».

DROIT DE GREVE MIS EN CAUSE

La somme réclamée aux organisations syndicales s'élève à 143 millions d'anciens francs dont :

- 50 millions pour préjudice moral à l'entreprise !
- 23 millions pour frais de transport et stockage de matériel.
- 45 millions pour préjudice moral à une entreprise sous-traitante.

Voilà qui ne « manque pas d'air » pour une direction qui a provoqué la lutte des travailleurs par son attitude sur la garantie de l'emploi, les déclassements, la mise en place de pendules, le refus buté de négocier.

En fait, c'est une véritable attaque en règle contre le droit de grève, comme l'ont déjà tenté en vain d'autres entreprises (RENAULT...)

La direction cherche à prendre une revanche sur les organisations syndicales maintenant, alors que nous avons su, dans l'action, déjouer ses pièges et sa stratégie de destruction des organisations qu'elle voulait mener.

Cette dernière manœuvre échouera comme les autres ; les sections syndicales CFDT et CGT de la boîte préparent une riposte à cette attaque au droit de grève : la FGM et la Confédération avec son service juridique leur apportera tout le soutien nécessaire.



La FGM-CFDT et la FTM-CGT appellent à l'action

Après plusieurs heures de discussions, les 11 et 12 janvier, la FGM-CFDT, la FTM-CGT, se sont mises d'accord sur un appel commun, dont vous trouverez l'essentiel ci-dessous.

Les conditions pour une action, à la hauteur des problèmes posés sont enfin réalisées.

Devant le refus du patronat d'engager immédiatement des négociations sur les revendications urgentes des travailleurs et dans le prolongement des luttes récentes de l'entreprise au plan national, la FTM/CGT et la FGM/CFDT appellent l'ensemble des métallurgistes à observer un arrêt de travail national d'une heure au moins dans la période du 24 janvier au 3 février 1978.

Après avoir procédé à l'analyse de la situation des métallos, la FGM et la FTM déclarent :

Cette situation intolérable nécessite que s'engage immédiatement des négociations sur les revendications prioritaires correspondant aux besoins exprimés, qui sont les bases fondamentales de la Convention Collective Nationale.

C'est pourquoi, la FGM/CFDT et la FTM/CGT ont décidé de cette initiative nationale.

Elles demandent à leurs organisations régionales (UM - USTM) de se rencontrer dans les meilleurs délais pour définir en commun les modalités pratiques de sa mise en œuvre.

Les arrêts de travail permettront aux travailleurs d'exprimer dans les entreprises leur mécontentement et leur volonté de voir aboutir les revendications.

A l'occasion de ces arrêts de travail, des assemblées de travailleurs se tiendront, leur permettant de se prononcer sur :

- les revendications prioritaires et urgentes,
- l'objectif essentiel d'une Convention Collective Nationale,
- les propositions de poursuite de l'action qui leur sont soumises en commun à l'initiative des branches industrielles.

Suite de la page 1

La FGM-CFDT a reformulé ses propositions afin que cet arrêt de travail remplisse bien les 3 conditions requises pour assurer son efficacité : il doit permettre le débat avec les travailleurs, il doit s'inscrire comme moyen pour faire aboutir la CCN, il doit enfin connaître des prolongements immédiats en matière d'action.

En ce sens la FGM-CFDT, après la réunion du 11, a fait les propositions suivantes à la FTM-CGT pour un appel commun :

- appel à un arrêt de travail d'1 h dans la semaine du 30 janvier au 3 février, avec assemblées générales dans les entreprises permettant aux travailleurs de se prononcer sur l'objectif essentiel de la CCN et sur les propositions de poursuite de l'action qui leur seront soumises en commun.
- appel aux organisations départementales ou régionales à se

rencontrer pour définir en commun les modalités pratiques de mise en œuvre de cet appel national,

- appel aux Unions Fédérales à se rencontrer dans la semaine du 23 au 27 janvier afin de déterminer en commun les revendications prioritaires de chacun de leur secteur, de montrer comment ces revendications ont leur place dans le contenu de la CCN, de formuler les propositions d'action à soumettre au débat des travailleurs lors de l'arrêt de travail d'une heure...

Voilà où nous en sommes à ce jour (12 janvier). Une prochaine rencontre avec la FTM-CGT nous dira si une action commune sur ces bases est possible. En tout état de cause, toutes nos sections syndicales et l'ensemble de nos militants doivent s'efforcer de réunir les conditions pour la mise en œuvre des propositions d'action de la FGM-CFDT.

DÉCLARATION DE LA FGM-CFDT

(le 10 janvier, avant la
rencontre avec la FTM-CGT)

La situation des travailleurs de la Métallurgie en ce début 1978, la mise en œuvre des initiatives d'action décidée lors du 37^e Congrès de la FGM, ont fait l'objet des travaux de la Réunion Nationale des responsables régionaux, de branches ou de groupes industriels de la FGM/CFDT qui a eu lieu le 7.1.78.

Ils ont procédé à l'analyse de la situation des métallos qui se caractérise notamment par :

- des licenciements massifs et répétés, un accroissement du chômage sous toutes ses formes,
- la baisse du pouvoir d'achat, des mutations entraînant des déqualifications,
- des mesures répressives, des sanctions de toutes sortes,
- un refus total du patronat de négocier à quelque niveau que ce soit, comme l'a encore démontré la mascarade de l'UIMM lors de la réunion de la Commission Nationale de l'Emploi du 20.12.77.

Cette analyse, les conduit à affirmer avec encore plus de vigueur, la nécessité de l'action des métallos pour imposer la négociation

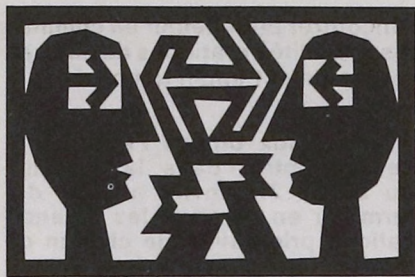
d'une Convention Collective Nationale à l'UIMM..

Les initiatives prises le 20 décembre 1977, celles envisagées dans la période présente, visent à :

- assurer la popularisation auprès de tous les travailleurs de la Métallurgie du projet de la CCN de la FGM,
- déterminer avec les travailleurs les conditions et modalités de l'action à mettre en œuvre, pour que toutes les luttes convergent vers l'UIMM et que les métallos sachent comment leurs organisations syndicales entendent élargir, coordonner et impulser l'action pour que la négociation nationale soit rendue possible.

Pour la FGM/CFDT, il s'agit donc d'aboutir à un accord unitaire qui permette, au-delà d'un appel conjoncturel à l'action, de formuler ce que pourrait être un processus national d'action conduisant la lutte des Métallos à imposer à l'UIMM la négociation de la CCN. C'est d'ailleurs, pour l'essentiel, le contenu de l'accord unitaire entre la FGM et la FTM du 28.9.76.

La FGM/CFDT a la volonté de conduire cette action dans l'unité avec la FTM/CGT, c'est donc sur ces bases qu'elle la rencontrera le 11.1.1978.



BOURGOGNE : LA CFDT PROGRESSE

Les élections de délégués du personnel viennent de se dérouler dans des entreprises importantes de Bourgogne : dans l'ensemble des établissements du trust CREUSOT-LOIRE au Creusot et à Montchanin ainsi que dans les différents établissements du groupe VALLOUREC à Montbard et Les Laumes.

...A CREUSOT-LOIRE (Le Creusot et Montchanin)

Les élections de DP ont eu lieu après la division de l'établissement en 5 nouvelles unités et montrent une progression appréciable de la CFDT, avec une participation plus importante des travailleurs au scrutin.

- Pour l'ensemble du personnel ouvrier de la sidérurgie, la CFDT progresse de 2,1 %.
- Pour le personnel ouvrier énergie, la CFDT progresse de 3,75 %.
- Pour le personnel employé énergie, la CFDT progresse de 9 %.

Sur l'ensemble des 6 établissements (près de 10 000 travailleurs):

métallurgie, énergie, unité traction, Montchanin fonderie, ETIC, CER-TRA, la CFDT recueille 40,67 % des suffrages (soit 2 779 voix) tous collèges confondus. En 1976, elle avait recueilli 39,15 %.

La CGT pour sa part recueille 52,94 % - FO 2,21 % et la CGC 4,16 %.

La représentation en délégués pour la CFDT est la suivante : 33 titulaires et 33 suppléants.

L'ensemble de la CFDT avec ses élus poursuivront leurs efforts dans l'action pour la défense des revendications et l'obtention de la Convention Collective Nationale de la Métallurgie.

... A VALLOUREC (Montbard et Les Laumes)

En ce qui concerne les 4 établissements du groupe VALLOUREC

- La CFDT, dans l'établissement VALTI de Montbard, progresse de 3 %.
- Pour la Société Métal Déployé, la CFDT diminue de 1 % mais obtient un siège supplémentaire.
- Pour VALLOUREC Les Laumes, la CFDT obtient 3 élus sur 4 en titulaires et 2 élus sur 4 en suppléants. Elle a un siège supplémentaire.
- A VALLOUREC Montbard, la CFDT progresse de 7,81 % en titulaires et arrive à 39,81 % sur 597 suffrages exprimés. Elle progresse de 8 % en suppléants en obtenant 42 % des 597 suffrages exprimés. Elle gagne là aussi un siège.

DERNIÈRE HEURE

Ce BM Hebdo est le dernier servi à nos abonnés 1977. Dès la semaine prochaine, seuls les militants ayant souscrit des abonnements pour l'année 1978 continueront à recevoir le BM Hebdo seul ou intégré dans Syndicalisme.

Il appartient aux sections n'ayant pas encore fonctionné de réaliser leurs abonnements par retour de courrier pour éviter toute interruption dans la réception de la presse fédérale et confédérale. Il est également de la responsabilité des syndicats de recenser les sections non abonnées, de faire les relances nécessaires, de vérifier si l'objectif « 1 abonné pour 10 adhérents » est atteint.

Le BM Mensuel de Janvier sera envoyé à tous les militants abonnés en 1977 et à tous ceux abonnés en 1978. (Impossibilité matérielle de confronter les deux fichiers). Certains camarades le recevront donc en double exemplaire, à charge pour eux de transmettre cet exemplaire supplémentaire à un autre militant non abonné...

Nous vous demandons donc de faire vite maintenant pour souscrire vos abonnements 1978 après cet appel de dernière heure pour les sections retardataires.

sommaire

- Une stratégie de luttes d'ensemble 1 et 3
- THOMSON (St Egrève) : Contre l'utilisation abusive de l'intérim 2
- DUBIGEON (Nantes) : Les séquelles du conflit . 2
- CREUSOT-LOIRE et VALLOUREC (Bourgogne) : Progression de la CFDT .. 4

SYNDICALISME C.F.D.T.

26, rue de Montholon
75349 Paris Cedex 09
CPPAP N° 718 D 73

Directeur de la Publication
Pierre HUREAU

Composition et Impression
Est-Imprimerie
30, rue Mazelle 57000 METZ

